

DECISION DU MAIRE

N°499

DATE
5 juin 2026

Signature de la Convention de prêt d'œuvres entre la Ville de Poissy et collectionneur

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 alinéa 4^{ème},

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant que la commune de Poissy organise une exposition « *Avant le cinéma : la magie des images en mouvement* » du 7 octobre 2026 au 4 juillet 2027,

Considérant qu'à cette occasion, elle exposera des œuvres et objets sur le thème du pré-cinéma,

Considérant que _____, dispose de tels objets et qu'il accepte de les prêter à la commune afin d'enrichir le contenu de l'exposition proposée aux Pisciacais,

Considérant qu'il convient de signer une convention d'emprunt pour le prêt d'œuvres, avec _____ afin de définir les modalités de mise à œuvre de cet emprunt,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes de la convention d'emprunt d'œuvres, avec _____

Article 2 :

De signer ladite convention, ses avenants et annexes éventuels ainsi que tous les documents y afférant avec _____, Collectionneur, dont le siège social est situé au _____

Article 3 :

De préciser que le prêt interviendra du 22 septembre 2026 au 20 juillet 2027.

Article 4 :

De préciser que le contrat est conclu à titre gratuit.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye et notifiée à l'intéressé.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 15/06/2026